

Source AEF du 15 novembre 2013

CONFIDENTIEL. Métier enseignant : les pistes de réforme envisagées par le ministère

Une première réunion de discussion sur le métier des personnels entre le ministère de l'Éducation nationale et les organisations syndicales est fixée au lundi 18 novembre 2013 et les groupes de travail par catégorie de personnels devraient débuter le 22 novembre, selon les informations recueillies par AEF. Ces discussions devaient se terminer en février 2014 et le ministère souhaiterait avancer prioritairement sur la direction d'école, les Rased et le métier enseignant. Le ministère envisagerait plusieurs pistes de travail : une pondération des heures d'enseignement, un toilettage des tâches administratives du directeur d'école et l'éclatement du triptyque des Rased (maîtres, E, G et psychologues). Treize groupes de travail sont ouverts dont un, spécifique, est relatif aux personnels contractuels, « répondant à un des engagements du protocole sur les mesures catégorielles du 30 mai 2013 ».

« Les groupes de travail [sur le métier enseignant] aborderont les missions des différentes catégories de personnel de façon à intégrer les réformes pédagogiques et éducatives. Selon les groupes de travail, au-delà des missions, seront abordées les thématiques des parcours professionnels et de la formation », précise le ministère dans un document remis en juillet aux organisations syndicales représentatives.

Voici les pistes de travail qui seraient proposées par le ministère, selon les informations recueillies par AEF:

Les pistes pour les enseignants du second degré

Les discussions devraient commencer autour des **missions des enseignants** en distinguant trois catégories dont deux correspondront à la partie obligatoire du service :

- le face à face élève qui ne comptabiliserait pas que le temps avec la classe mais aussi celui passé en petits groupes (TD, accompagnement personnalisé...)
- le temps de travail complémentaire (travail en équipe, famille...);
- les missions complémentaires et facultatives (investissement dans le projet d'établissement, référent, responsable du parc informatique...). Ces missions pourraient être indemnisées. Le chef d'établissement disposerait à cette fin d'une enveloppe.

Le ministère proposerait la mise en place d'**une pondération des heures d'enseignement**. Il supprimerait ainsi les heures chaires (décharge en terminale, BTS, CPGE) puis procéderait à une pondération des heures : par exemple 1,5 en CPGE, 1,25 en BTS ou encore 1,1 première et terminale et 1,1 en éducation prioritaire. Aussi, le service des enseignants en ZEP pourrait être diminué de deux heures.

Est également à l'étude, comme le précise le protocole d'accord sur les mesures catégorielles, la création, pour certains corps de catégorie A, de grades d'avancement ayant vocation à être accessibles sur la base de considérations liées aux parcours professionnels antérieurs des agents.

Par ailleurs, dans une [réponse](#) à une question écrite d'un sénateur, le ministère précise qu'il « souhaite transformer le dispositif d'évaluation des personnels en outil au service de

changements positifs dans les pratiques professionnelles ». « Les conditions d'inspection et d'appréciation de la valeur professionnelle des professeurs évolueront pour valoriser les pratiques utiles à l'efficacité du système éducatif. »

Les maîtres formateurs

Les maîtres formateurs deviendraient des professeurs formateurs. Une fonction similaire à celle du premier degré serait créée dans le second degré. Les formateurs du premier degré pourraient s'occuper des stagiaires tandis que ceux du second degré interviendraient auprès des tuteurs. Ils auraient vocation à intervenir dans les Espé. Un nouveau régime indemnitaire serait à élaborer.

Les pistes pour la direction d'école

Le ministère souhaiterait travailler sur la posture professionnelle du directeur d'école. Le ministère procéderait à un « nettoyage » de leurs différentes tâches administratives pour recentrer sa fonction sur son rôle de chef d'équipe pédagogique. Des groupes de travail locaux seraient chargés de cette simplification. Il est évoqué la réécriture de la note de service de 1997 sous forme de circulaire. Sur la formation, le ministère envisagerait une information préalable avant la liste d'aptitude et une formation préalable à la prise de poste. Il serait également question d'harmoniser les pratiques de formation sur l'ensemble du territoire et de prévoir une formation continue spécifique aux directeurs avec la possibilité d'une VAE. La création d'un master professionnel dédié aurait été évoquée mais cette hypothèse n'aurait pas été retenue. Un guide juridique pour le directeur d'école serait élaboré.

Les directeurs d'école pourraient bénéficier de plus de jours fractionnés pouvant aller jusqu'à quatre jours sur des périodes où il y a peu de problème de remplacement (avant les vacances de la Toussaint ou en fin d'année). Aurait été également évoquée l'exonération des APC pour certains directeurs d'école.

Un interrogation demeure quant à l'affectation : faut-il prendre en compte uniquement l'ancienneté en tant que fonctionnaire ou celle de directeur d'école ? Certains postes pourraient être profilés dans les grosses écoles, ou dans celles de l'éducation prioritaire ou qui disposent d'une Clis. Il serait également question de donner davantage d'indemnités aux directeurs des petites écoles qui ne disposent pas de décharges.

Les pistes pour les Rased

L'idée d'une fusion des maîtres E et G serait abandonnée mais **l'implantation du triptyque serait davantage éclatée**. Il serait question de supprimer la notion de réseau. La fonction du maître E serait centrée sur le traitement de la grande difficulté scolaire, le maître étant affecté au niveau d'une école ou d'un groupe d'écoles. La fonction du maître G serait centrée sur le traitement de la grande difficulté comportementale, et il serait rattaché à une circonscription. Les psychologues seraient rattachés à la circonscription.

Les pistes pour les conseillers pédagogiques

Il serait envisagé de reconnaître davantage le rôle du conseiller pédagogique dans l'équipe de circonscription. Une revalorisation indemnitaire serait discutée au même niveau que celle des maîtres formateurs.

Voici les treize groupes de travail avec les représentants du personnel qui vont être mis en place :

- les directeurs d'école
- les Rased
- les formateurs du 1er et du 2nd degré
- les conseillers pédagogiques
- les professeurs des écoles
- les enseignants du 2nd degré
- les conseillers principaux d'éducation
- les chefs de travaux
- les personnels de direction
- les personnels d'inspection
- les personnels administratifs
- les personnels médico-sociaux
- les personnels contractuels